



Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération n° 01_2023_088**Avis sur l'arrêt de la modification n° 1 du PLUi de la Communauté de communes des
Trois Provinces**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-sept septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES**TITULAIRES****REPLAÇANTS**

ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Excusée
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Patrick LAVAINÉ
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Liliane PERSONNAT
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	Pouvoir à Franck DAUMIN
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	Absente

Membres en exercice : 38
Membres présents : 30
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PARILLAUD

Date de la convocation : 20 septembre 2023
Date de l'affichage : 20 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230927-012023088-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération n° 01_2023_088

Avis sur l'arrêt de la modification n° 1 du PLUi de la Communauté de communes des Trois Provinces

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes des 3 Provinces approuvé par délibération en date du 28 janvier 2020 ;

vu la délibération du Conseil communautaire des Trois Provinces en date du 28 juin 2023 prescrivant la modification n° 1 du PLUi ;

vu les articles L.153-36 à L153.40 du Code de l'urbanisme ;

considérant que le projet de modification porte sur :

- la suppression d'un emplacement réservé à Augy-sur-Aubois
- l'identification de bâtiments pour le changement de destination à Grossouvre et Neuvy-le-Barrois
- la modification d'une zone UA en zone UE à Sancoins

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

émet un avis favorable à la modification n° 1 du PLUi de la Communauté de communes des Trois Provinces.

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance



Olivier PARILLAUD